

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU BAS QUERCY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à 17 h 00

Le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la station des Eaux de Saint Maurice en séance publique, après convocation faite le 20 avril 2026 sous la présidence de M. Jean-Paul ROBERT

Conseillers en exercice : 20 Présents : 16 Votants : 18 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Damien BONHOURE, Rémi BELREPAYRE, Benoit ARADES, André BRESSANGES, Michèle CALVET, Nicolas LAUZELY, Alain GAMBAROTTO, Patrick GAYET, Danièle DENEGRE, Camille LOPITAUX, Jérôme BERTRAND, Philippe PERRY, Jean-Paul ROBERT, Guillaume FAURE, Laurent CARTAGENA.

Procurations : Mme Sophie MONTREDON a donné procuration à Mme Camille LOPITAUX
M. Mathieu LABARTHE a donné procuration à M. Jérôme BERTRAND

Excusés : - **Absents** : Mme Annie CAVAGNE, M. Franck SEGONNE.

M. Guillaume FAURE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 8 : CFU 2025

Monsieur Jean Paul ROBERT, Vice-Président informe l'assemblée que Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu l'état des restes à réaliser,

Il est proposé au Conseil Syndical d'adopter le Compte Financier Unique 2025 du budget du syndicat défini comme suit :

-	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Syndicat		349 636.89		15 203.13		364 840.02
Opération de l'exercice	500 056.34	520 502.12	371 749.50	330 726.52	871 805.84	851 228.64
TOTAUX	500 056.34	870 139.01	371 749.50	345 929.65	871 805.84	1 216 068.66
Résultats de clôture		370 082.67	25 819.85			344 262.82
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	500 056.34	870 139.01	371 749.50	345 929.65	871 805.54	1 216 068.66
RESULTATS		370 082.67	25 819.85			344 262.82

AR Prefecture

082-200093060-20260512-CFU2025-BF

Reçu le 18/05/2026

Publié le 18/05/2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Syndical,

Prend acte de la présentation du Compte financier Unique 2025.

Adopte le Compte financier Unique 2025 du Syndicat.

Ainsi fait et délibéré le 12 mai 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Vice-Président,



Le Secrétaire de Séance

Guillaume FAURE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)



Publié le : 02/06/2026 11:19 (Europe/Paris)

Collectivité : Lafrançaise

https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/64503